

C. F. T. C.  
CONGRES CONFEDERAL 1934  
—  
RAPPORT MORAL  
—

*passer*

Mes Chers Amis,

Comme les jours les rapports généraux se suivent et ne se ressemblent pas.

Quand même un rapporteur général deviendrait un rapporteur perpétuel et donnerait à son rapport, par habitude ou par lassitude, l'aspect d'un catalogue de l'activité confédérale il ne pourrait cependant échapper aux préoccupations de l'heure.

Le compte-rendu des travaux de l'année que le Secrétariat Confédéral vous adresse régulièrement avant chaque congrès en est lui-même une preuve.

Si dénué de littérature qu'il soit, la plus ou moins grand nombre de lignes qu'il consacre à chacun de ses chapitres : Propagande, Enseignement, Représentation, Formation, Action professionnelle surtout, indique cependant, à qui sait faire les comparaisons utiles, sur quel point s'est portée plus particulièrement l'activité confédérale et sur quel axe, plus ou moins incliné, tourne notre mouvement.

Or cette année l'axe de notre rotation confédérale me paraît moins orientée vers les leçons du passé, ou les réalités et les soucis du présent, que vers les problèmes de l'avenir. Pour le constater je n'ai eu qu'à parcourir la pile sans cesse rehaussée de nos journeaux confédéraux et les comptes-rendus de plus en plus intéressants des congrès régionaux ou fédéraux.

Aussi ne m'attarderai-je pas à vous remémorer les résultats acquis, bien qu'ils puissent donner lieu à d'utiles réflexions.

Remarquons cependant, en passant, à votre honneur et peut être aussi à l'honneur de la ténacité de notre secrétariat confédéral, que sur les 759 syndicats existant au 31 Décembre 1933, à qui le questionnaire préparatoire au Congrès a été envoyé, 741 ont répondu c'est-à-dire la presque unanimité.

Notre effectif en syndicats est passé, de Congrès à Congrès, de 760 en 1933 à 792 aujourd'hui.

Notre effectif en syndiqués cétisants reste étale. Notre progression régulière qui chaque année était d'environ 5% s'est donc momentanément arrêtée. Cette situation provient essentiellement de la crise et surtout du chômage prolongé ou des réductions d'emplois qui en résultent et qui frappent plus particulièrement certaines professions : vêtement, textile, employés, cheminots. D'une façon générale les organisations féminines sont plus éprouvées que les masculines.

Le nombre de nos Unions régionales a augmenté d'une unité, seulement, mais leur activité a été très marquée. Dans la course aux effectifs ou plutôt à l'augmentation des effectifs qui marque l'activité de chaque union,

.....

signalons que la palme revient cette année à nos amis d'Algérie avec une augmentation de 20,5 % et à nos amis de Champagne avec 13,9 %. Signalons, d'autre part, à nos amis de l'U. R. Parisienne qu'il ne s'en faut plus que d'un fil, et d'un fil finement tressé, pour que l'U. R. du Nord lui ravisse la première place dans les effectifs confédéraux puisque cette dernière représente 22, 5 % de ces effectifs alors que l'U. R. Parisienne atteint difficilement 22, 6 % et que 168 syndiqués seulement les séparent encore.

Les fédérations professionnelles ont fait preuve d'une remarquable activité. Certaines d'entre elles ont remporté des succès importants tels que la Fédération des Cheminots, les Employés, les Marins pêcheurs, d'autres ont défendu non sans bonheur leurs revendications : les Fonctionnaires, les Mineurs, le Textile, les Arsenaux; d'autres ont considérablement augmenté leurs effectifs, telles que la Fédération des Mineurs 27,3 %, celle des Marins-Pêcheurs 24,1 %, les établissements militaires 19 %, la métallurgie 10 %.

Toutes ont apporté à soutenir les revendications ~~professionnelles~~ de leur région ou de leur profession, une énergie, une prudence et une persévérance que la crise actuelle exigeait et qui ont eu souvent d'heureux résultats dans les grèves difficiles à mener et surtout à terminer du Nord, de Strasbourg et des Cables télégraphiques.

Unions et Fédérations ont, d'ailleurs, pour joindre leurs syndiqués et exercer leur action extérieure des bulletins et journaux au nombre de 36, de toutes tailles mais tous fort intéressants, et dont certains ont une allure et une force d'influences telles qu'ils honorent non seulement la C.F.T.C. mais encore la Presse elle même : Pourquoi faut-il, qu'entre tous, le plus humble, le moins périodique et peut-être le plus délaissé, soit l'organe même de la Confédération ? Je ne sais si vous en éprouvez quelque remords, j'avoue en éprouver, depuis longtemps, quelques regrets. Et si mes regrets sont moins amers et vos remords moins profonds, c'est parce que notre organe confédéral a ce prolongement et cette tribune accueillante que sont la Croix et l'Aube.

En ce qui concerne la représentation professionnelle nous pouvons dire que nos succès ne se comptent plus et que, soit par la volonté des électeurs soit par la bonne volonté des pouvoirs publics, il semble qu'il n'y ait plus en France une ville ou une agglomération industrielle de quelque importance où le Syndicalisme Chrétien n'ait été appelé à prendre place dans les commissions où se débattent les intérêts des travailleurs.

Si nos syndicats locaux, nos unions locales ou régionales, nos fédérations ont complètement rempli leur devoir à l'égard de la C.F.T.C., il semble que le Bureau et le Secrétariat Confédéral n'y ont pas manqué.

Les Commissions du Bureau Confédéral, dont vous ignorez peut-être où dont vous ne connaissez pas complètement les efforts, ont accompli leur tâche, toujours modeste mais toujours efficace, avec une régularité et un dévouement que je veux aujourd'hui faire ressortir tout spécialement.

Commission administrative, Commission de Propagande, Commission d'Enseignement professionnel, Commission de Formation, Commission de Législation Commission des Publications, puissamment soutenues par l'incomparable concours du Secrétariat confédéral, ont d'une manière continue et sans que vous vous en doutiez parfois, étudié, mis au point, amorcé ou résolu tous les problèmes qui

.....

se posent aux dirigeants de la C.F.T.C.. Il faudrait pour apprécier exactement l'étendue et la portée de leur action que vous vous imaginiez la diversité et parfois même la contradiction des questions qui leur sont posées, la difficulté de réaliser parmi nous non seulement l'union mais l'unité, la nécessité qui s'impose à elles de laisser un champ très libre à vos initiatives, tout en maintenant entre ces initiatives une concordance et une discipline indispensables.

Si vous trouvez à l'heure actuelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la C.F.T.C., une voie plus large pour votre activité, des obstacles moins difficiles à surmonter, des indifférences et des hostilités moins difficiles à vaincre, des amitiés plus chaleureuses et des approbations plus nombreuses et plus nettes, n'oubliez pas - pas plus qu'on ne doit oublier que le chien de l'aveugle avec l'intensité de son regard et l'appel discret de son attitude a sa large part dans la plénitude de la sébile - que le désintéressement, le dévouement, la rectitude de doctrine et la fermeté de votre Bureau, de ses Commissions et de votre Secrétariat confédéral, ont aussi leur large part dans le développement actuel et l'orthodoxie reconnue de notre C.F.T.C.

Cette plénitude de vie, cette unité d'action, cette constance de dévouement, cette orthodoxie de doctrine cette considération et cette influence qui en sont le résultat, ne les devons-nous pas surtout au sein qu'on en les fondateurs de la C.F.T.C. de chercher moins le nombre et le bruit que l'effort silencieux de la formation et la valeur personnelle des militants et des syndiqués.

Si nous avons lieu d'être satisfaits du développement du syndicalisme chrétien dans l'ordre national, nous ne pouvons en dire autant au point de vue international.

Les épreuves qui ont atteint l'an dernier si cruellement les syndicats allemands et les ont définitivement dispersés et détruits, ont eu dans la plupart des pays du centre de l'Europe une dangereuse répercussion.

Que ce soit en Autriche, en Tchéco-Slovaquie ou en Pologne et quelle que soit la formule que l'on y prenne, nous constatons que la liberté syndicale y est morte également.

Sans doute, en Autriche, on conserve encore au syndicalisme chrétien son nom, mais c'est pour en faire un organisme d'Etat domestiqué et pour le rendre même complice de certaines spoliations que l'honnêteté pure et simple réprouve et à laquelle la foi chrétienne des masses ouvrières a tout à perdre.

Jusqu'où ira la nocivité de pareils exemples. Nous craignons fort qu'ils gagnent de proche en proche et que nous ayons quelque jour à en pâtir dans notre propre pays. Nous ne considérons pas autrement que comme une adhésion tacite à cette formule du syndicalisme domestique, la tendance du gouvernement et du patronat français à ne vouloir reconnaître, comme seule organisation représentative des travailleurs, que la C.G.T., et nous avons vu si souvent celle-ci changer de chemise que nous ne nous étonnerions pas qu'elle en revêtît une de couleur isabelle.

Et il ne nous déplairait pas que les circonstances nous permet-

.....

tent de rester aux yeux des masses ouvrières et quoi qu'il nous en coûte, les seuls défenseurs de la liberté syndicale et de la dignité du travailleur.

#### LA REORGANISATION DE LA C.F.T.C.

Mais ces constatations faites, ce qui doit, à l'heure actuelle, être l'objet de nos préoccupations et de notre activité, c'est surtout la préparation de l'avenir.

Or nous avons à préparer l'avenir non seulement de notre C.F.T.C. mais encore de la société.

L'avenir de notre C.F.T.C. d'abord. À ce point de vue les leçons du passé doivent nous montrer le chemin. Ce n'est pas faire preuve de présomption, alors que nous venons de commémorer le centenaire de la naissance de la Tour du Pin et le cinquantenaire de la loi française sur les syndicats, que de prétendre que les conceptions sociales de l'un d'entre eux naquit l'action du catholicisme social, et les conséquences heureuses de l'autre, ne se seraient pas réalisées sans l'initiative modeste de ceux qui dans le Nord, à Lyon puis à Paris réalisèrent le syndicalisme chrétien. Nous ne disputerons pas sur le point de savoir qui, des théoriciens ou de praticiens, doit en avoir le plus grand mérite. Mais nous devons bien constater, en restant dans la réalité humaine, que le plus grand nombre des hommes est plus sensible aux applications qu'aux principes, et que les enseignements du divin fondateur de notre religion étaient plus perceptibles à la foule qui l'écoutes par les miracles qu'il accomplissait que par la beauté et la profondeur des vérités qu'il enseignait.

Il ne suffit pas que nous proclamions et que nous chantions que nous voulons rendre chrétiens nos frères du travail, il faut encore que nous leur prouvions par la bienfaisance de nos initiatives et de nos réalisations ce que c'est que d'être chrétiens. On ne conquiert pas le peuple, le peuple se donne. Et ce qu'il lui faut pour se donner ce sont moins des principes de justice que des preuves tangibles d'amour.

Et c'est pourquoi le développement normal de la C.F.T.C. et le progrès de sa bienfaisance et de son influence, importent au premier chef à l'acceptation de notre doctrine.

Or depuis deux ans nous constatons chaque jour que la C.F.T.C. à quelque effort à faire, après des années d'existence, pour mettre son organisation en rapport avec les nécessités ambiantes intérieures et extérieures.

Pour établir les conditions nouvelles dans lesquelles la mise au point de notre organisation, pourra être réalisée, il nous faut faire abstraction des conditions dans lesquelles nous avons débuté et plus encore des mérites de ceux qui ont été des fondateurs et les metteurs en œuvre de notre mouvement.

Il a pu être excellent et même indispensable, il y a quinze ans, de confier le sort de notre Confédération naissante à quelques camarades parisiens, parce qu'ils étaient déjà des vétérans de l'action syndicale et parce que Paris était alors la place forte du syndicalisme chrétien qui s'affirmait.

.....

Ceux qui ont tenu la barre pendant quinze années et qui au milieu d'épreuves et d'écueils de toute sorte ont mené la barque confédérale vers des rives propices et sous des cieux cléments, sont fondés à croire que leur prudence, leur expérience et, mieux encore, les résultats acquis, justifient la continuation de leur pilotage. Et l'affectionnée et peut être trop indulgente considération que leur témoignent leurs camarades plus tard venus, serait de nature à consolider leur conviction.

Mais ni les uns ni les autres nous ne devons être dupes de notre mérite ou de notre générosité.

En effet, à cause du mérite même de ceux qui l'ont créée et dirigée jusqu'ici la C.F.T.C. est aujourd'hui toute autre qu'elle n'était en 1919.

Les fondateurs de notre C.F.T.C. se sont acharnés à donner aux militants qui suivaient leur voie une doctrine sûre et une formation solide. Ils n'ont pas voulu d'un système qui, concentrant au siège social toutes les ressources en argent et en hommes, ~~aurait~~ fait partir du centre toute initiative et toute décision. Ils se sont efforcés, au contraire, de donner aux dirigeants locaux ou régionaux et de laisser aux fédérations les plus grandes possibilités d'initiative et d'action et le sens de leurs responsabilités.

Les résultats sont là aujourd'hui ! Le syndicalisme chrétien en France, n'est plus seulement à Paris. On pourrait presque dire qu'il est partout où nous avons un syndicat, mais plus particulièrement dans toutes nos unions régionales et de plus en plus dans nos fédérations, qui sont devenues, comme Paris l'était seul hier, des pourvoyeuses de doctrine et des témoins du syndicalisme chrétien. Et nous devons constater qu'en ne s'attarde plus guère à demander au siège social l'opinion de la C.F.T.C. ou à la juger sur l'ensemble de ses actes et de ses fruits, mais qu'en se borne à la consulter ou à la juger partout où on la trouve. A cette confiance généralisée on peut juger d'ailleurs du chemin parcouru par la C.F.T.C. depuis 1919. Mais si nous devons en éprouver quelque fierté nous pouvons aussi en éprouver quelque crainte.

En effet, tandis que la C.F.T.C. s'est ainsi étendue dans l'espace, tandis que certaines unions régionales et certaines fédérations sont devenues des organisations importantes et parfois même opulentes, le siège social et Paris ne se sont-ils pas anémisés par suite de la longue transfusion de sang à laquelle ils se sont prêtés et qui a fait vivre d'une vie parfois exubérante aujourd'hui les unions ou les fédérations.

Le Secrétariat confédéral à qui le développement de la vie régionale et fédérale impose chaque jour de nouvelles tâches plie sous le poids et la diversité de son travail. Et les six permanents qu'il totalise doivent équilibrer en quelque sorte l'activité de tous ceux qui sont répandus sur la surface de la France.

Le Bureau Confédéral, composé de militants parisiens pour la plupart bénévoles a quelque mal à se déplacer pour suivre de plus près la vie de nos unions et, même avec l'aide du C.N. a quelque peine à se tenir en contact permanent avec le corps de la C.F.T.C.

.....

Et, soit impossibilité matérielle ou lenteur de réaction de sa part, soit impatience parfois justifiée ou soit ignorance des motifs de ses décisions de la part des organisations confédérées, il lui arrive aujourd'hui ~~too~~ <sup>parfois</sup> de se trouver devant quelque incompréhension ou devant le fait acquis, qu'il s'agisse d'éviter les erreurs, de fixer la tactique ou même de définir la doctrine. Il serait évidemment souhaitable que ceux qui aujourd'hui peuvent engager la responsabilité de la C.F.T.C. soient mis à même de connaître ses ressorts et de participer aux devoirs comme à l'exercice de l'autorité.

De plus, un élément nouveau s'est peu à peu introduit dans l'activité confédérale, dont l'action est devenue considérable et dont la place et le statut ne sont pas suffisamment fixés dans notre constitution. Et ce sont les militants permanents sans le concours desquels il n'est plus possible d'envisager la marche normale et l'avenir de la C.F.T.C.

Enfin le développement que prennent les unions locales au détriment peut-être de certaines fonctions des unions régionales, la puissance sans cesse agrandie acquise par les fédérations professionnelles et les difficultés que la forme de certaines d'entre elles offrent pour la collaboration avec les unions locales ou régionales, posent des problèmes de représentation, de liaison et d'autorité qu'il nous faut résoudre.

Nous devons donc faire l'effort et les sacrifices nécessaires pour mettre fin à une situation qui ne pourrait se prolonger sans nuire au développement; à la discipline générale, à l'unité de la C.F.T.C.

Nous avons jusqu'ici hésité à conclure, et cette hésitation était justifiée étant données l'importance et la délicatesse des décisions à prendre. le B. C. et le C. N. ont estimé qu'il n'était pas opportun que le problème fut étudié et résolu au présent Congrès; mais ils ont permis au président confédéral d'en exposer une fois de plus la nécessité et de vous demander d'en décider l'urgence et d'en inscrire la discussion à l'ordre du jour du Congrès de 1955.

#### LA C.F.T.C. DEVANT LES PROJETS D'ORGANISATION CORPORATIVE

Il me reste à vous exposer la question qui fait l'objet principal de ce rapport moral et à essayer de définir l'attitude que doit prendre le syndicalisme chrétien non pas tant à l'égard des tentatives ou des projets d'organisation corporative, qu'à l'égard de la réforme de l'économie et de la société.

Cette question n'est pas nouvelle, elle n'est même pas neuve. Elle est déjà résolue pour différents pays.

l'U.R.S.S. nous en montre une solution quasi-absolue sinon définitive.

L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche l'ont résolue ou tentent de la résoudre avec des moyens et des méthodes qui s'apparentent, malgré la diversité des appellations et des circonstances; la suppression brutale des organisations syndicales et économiques existantes et la prise de possession de leur patrimoine; la violation totale de la liberté d'association cependant

reconnue par la partie XIII du Traité de Versailles comme un droit imprescriptible du travailleur; l'adhésion obligatoire au principe d'un Etat totalitaire en dehors duquel il n'est rien qui vaille !

Si de ces réalisations accomplies ou ébauchées ailleurs, nous passons à notre pays nous constatons que la situation y est quelque peu incertaine.

Dans certains milieux qui se réclament du catholicisme on s'entiche volontiers de la corporation fasciste, sans peut-être savoir exactement de quoi il s'agit. On évoque, bien indiscrètement sans doute, l'ombre du Marquis de la Tour du Pin et l'on y trouve prétexte à un retour vers le passé, à une rétrogradation sociale dans laquelle se complaisent malheureusement des esprits qui ne peuvent s'accoutumer à être de leur temps et qui croient possible de réssusciter des époques closes et des systèmes périmés.

Dans d'autres milieux plus jeunes et plus accessibles aux réalités et même aux audaces sociales, on discute à perte de vue, on échange des discours et des articles de journaux, on se passionne d'autant plus que les discussions sont plus spéculatives. Mais que peut-il résulter de ces improvisations et de ces polémiques : une mystique du corporatisme peut être certainement pas une doctrine.

A l'intérieur même de la C.F.T.C, le problème est déjà posé sinon résolu. Votre président confédéral dans son rapport moral au Congrès de 1932 et de 1933 vous en a signalé l'importance et a essayé de le préciser et vous a demandé d'en faire l'objet de vos recherches et de vos études. Il a été écouté à ce point et certaines de nos organisations ont poussé leur étude à un tel degré, qu'elles ont publié des résolutions qui auraient peut être gagné à recevoir, au préalable, l'estampille confédérale et qui ont mis le président confédéral à une rude épreuve et l'ont presque incité à renoncer à cette partie de son rapport moral.

Mais sur une question de cette importance il restera sans doute longtemps quelque chose à dire.

Et tout d'abord nous devons nous persuader qu'on n'organise pas la production ni la profession dans l'irréel et dans l'absolu, mais dans le terre à terre et dans le relatif. Pas plus dans l'ordre social que dans l'ordre économique l'homme ne crée, mais il utilise et transforme. C'est donc en partant d'en bas et non d'en haut, du présent et non d'un avenir fictif, que la question doit d'abord être posée.

Or les leçons du passé comme les événements présents nous amènent à constater que, par suite de la faiblesse et de l'imperfection humaines, le mal prend trop facilement le pas sur le bien, le matériel sur le spirituel, les exigences économiques sur les exigences sociales.

Nous ne ferions donc rien d'utile si dans notre conception d'un monde amélioré nous méprisions ces contingences et si nous nous attachions trop étroitement à des théories, brillantes sans doute, mais difficilement réalisables, tandis que d'autres se contenteraient de solutions, moins généreuses peut-être, mais pratiques. Rappelons nous seulement le temps et

les hommes que nous avons perdus à vouloir réaliser le syndicalisme mixte !

Il ne me paraît pas nécessaire d'ailleurs de vous rappeler les principes sur lesquels nous devons baser notre action et que nous avons plus d'une fois proclamés. Si nous avions à nous y reporter, quelles meilleures références pourrions-nous trouver, à l'égard de tous, que les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno.

Nous nous rappellerons cependant quelques-unes des conséquences qu'ont entraînées la méconnaissance ou la violation de ces principes.

Ces conséquences ont été dans l'ordre économique et social souvent signalées :

La production ne poursuit pas son but essentiel, le bien commun de l'humanité mais seulement l'enrichissement de quelques-uns.

Le capital - matière inerte qui ne peut avoir d'efficacité que mis en œuvre par l'homme - est encore considéré comme un élément essentiel de la production qui a droit aux profits, et, non comme un moyen.

Le travail élément unique et essentiel de la production et seul créateur de propriété - est considéré comme une simple moyen. Sa destination spéciale qui est de permettre à l'homme de poursuivre ici-bas sa destinée individuelle familiale et sociale et de préparer sa fin éternelle est méconnue.

Il n'est donc plus qu'une marchandise sujette à la loi de l'offre et de la demande, alors qu'il devrait être pour la production une servitude - d'une valeur et d'une condition intangibles, dont la mesure devrait être la possibilité, pour l'homme qui travaille consciencieusement de réaliser sa destinée terrestre et sa fin.

Il n'est considéré dans l'entreprise que comme un serviteur. N'est-il pas en réalité un associé ? Et comme il est, pour le travailleur le moyen unique d'assurer sa vie normale, la production ne doit-elle pas assurer son accomplissement ~~—~~ en supporter le risque du chômage.

La propriété doit, pour être, être légitime et cette légitimité a des conditions très sévères qui ne sont pas toujours réalisées.

Le chef d'entreprise a été jusqu'ici considéré comme un propriétaire. N'est-il pas seulement un détenteur et un mandataire et s'il vient à disparaître les règles successoriales habituelles doivent-elles être appliquées ou doit-on tenir compte qu'on ne peut léguer que des choses et non des hommes.

Le crédit ne doit-il pas être une simple délégation permettant la concentration et la gestion de l'épargne et des capitaux sous la surveillance des intéressés en vue de donner aux entreprises et aux activités humaines le développement utile. Il doit être serviteur et non maître.

L'Etat devient de plus en plus tentaculaire et tyannique. Or ne doit-il être constitué par l'ensemble des forces actives de la nation. Sa fonction ne doit-elle pas être d'assurer l'harmonie entre ces forces et le

développement de la personnalité humaine du citoyen avec toutes ses exigences légitimes. Il peut imposer des disciplines il ne doit pas imposer une servitude.

Or si nous voulons restaurer les principes sans lesquels il n'est pas d'ordre social et économique durable, nous ne pourrons y parvenir dans la *relativité* d'ici bas, qu'à la condition d'établir entre les intérêts et les forces en présence un état d'équilibre suffisamment stable pour qu'aucune d'elles ne réduise l'autre ou les autres en servitude.

Cette réforme nous paraît exiger :

1°) La création d'institutions permettant d'assurer la juste représentation des différentes forces constituant l'Etat.

2°) La réforme de la législation en vue de réparer les conséquences des erreurs économiques.

3°) L'extension internationale de ces mesures.

4°) La préparation des esprits et des moeurs.

#### LES INSTITUTIONS SPECIALES

Ici il me semble qu'un mal entendu c'est produit dans beaucoup d'esprits en ce qui concerne l'organisme corporatif.

L'exemple des réalisations italiennes, allemandes ou autrichiennes impressionne à ce point ceux qui les étudient qu'ils établissent une confusion déplorable entre l'organisation de la production, et l'organisation de la profession entre l'économique et le social.

Or l'économique et le social ne doivent ni ne peuvent être confondus car ils ne sont ni de même essence ni placés sur le même plan. Et c'est pour les avoir confondus en Italie, en Allemagne en Autriche et ailleurs qu'on a sacrifié le social à l'économique, la liberté syndicale aux exigences de la production.

La production est, en effet, d'un caractère strictement matériel, sa technique, ses exigences, ses règles, ses lois, sont implacables. Cette implacabilité a été de tous les temps mais le machinisme l'a considérablement renforcée et aggravée et nous n'avons pas la prétention de croire que nous arrêterons le développement du machinisme, si nous examinons

Si nous examinons la technique du travail moderne seulement dans les grandes entreprises, nous sommes bien obligés de constater que quelles que soient leurs opinions et leurs intérêts, chefs d'entreprises, chefs d'exécution, ouvriers sont liés entre eux comme par une invisible chaîne dont ils ne peuvent se libérer qu'en se séparant du corps économique avec lequel il font bloc. Et que sera-ce si, comme nous l'espérons, le travail arrive à participer au capital, aux profits à la direction de l'entreprise?

Mais justement parce que la production est ainsi et qu'on ne peut empêcher qu'elle le soit et qu'elle saisisse l'homme dans son engrenage, il faut donner à celui-ci la possibilité de s'évader de cette ~~enfermement~~, de garder par ailleurs sa liberté d'action et de critique et d'organiser si c'est nécessaire la défense de sa dignité et de ses droits, de passer en un mot du phénomène physique au phénomène moral, de ce qui est matière à ce qui est humain.

Et c'est pourquoi le système du corporatisme tel qu'en le comprend actuellement nous semble vicié dans son principe. La réforme de l'économie doit comporter l'institution d'un corps économique et d'un corps professionnel, indépendants l'un de l'autre, s'équilibrant l'un l'autre, avec une suprématie marquée du corps professionnel sur le corps économique.

Le corps économique comporterait :

L'inscription électorale économique.

Le conseil d'entreprise nommé par l'ensemble des travailleurs et chargé de représenter le capital-travail au conseil d'administration, d'assurer l'établissement du contrat de travail, de contrôler l'exécution, de fixer la technique.

Le conseil économique régional, organisme paritaire dont les membres seraient nommés par le corps électoral et qui décentraliserait les fonctions du C.N.E.

Le conseil national économique organisme paritaire nommé par le corps électoral et ayant pour but :

La réglementation de l'économie,

Le contrôle du crédit.

La diplomatie économique.

L'étude de la législation économique.

La préparation et le vote des textes législatifs économiques sous réserve d'~~—~~ approbation par le parlement dans un délai déterminé.

*politique*

Le corps professionnel comprendrait :

A la base le syndicat librement constitué, se recrutant et se concentrant librement.

Les conseil régionaux du travail homologuant les contrats de travail établis par le corps économique.

Le conseil supérieur du travail ayant au point de vue de la législation sociale les mêmes prérogatives que le C.N.E. au point de vue économique.

Les conseils de prud'hommes.

Les cours régionales assurant en appel la conciliation et l'arbitrage de tous conflits éclatant dans leur rayon d'action.

La Haute Cour de justice sociale ayant à connaître les grands conflits du travail et ceux pouvant survenir entre le parlement politique et le C.N.E.

.....

Tous ces organismes étant composés et élus par les représentants des syndicats.

J'ajoute qu'il ne me déplairait pas d'envisager la constitution d'un *Corps Social* où toutes les forces morales et intellectuelles pourraient être utilement représentées et remplacer peut être le Sénat actuel.

#### LA LEGISLATION

Il est évident qu'une semblable réforme nécessiterait un bouleversement profond de la législation et de la constitution non seulement pour donner naissance aux institution prévues mais pour tenir compte des principes généraux que nous avons rappelés.

Dès à présent on peut prévoir en plus du statut du corps économique et du corps professionnel, une réforme concernant :

L'organisation des sociétés et envisageant la constitution dans les grandes entreprises du capital-travail et sa représentation dans les conseils d'administration.

L'organisation du crédit prévoyant la constitution obligatoire des syndicats d'actionnaires, d'obligataires et de déposants et la nomination par eux de commissaires de contrôle.

La répression de la spéculation par une réglementation stricte sinon la suppression du marché à terme des valeurs mobilières et une surveillance étroite du marché à terme des produits en réservant celui-ci aux usagers réels.

La loi successorale en vue de transformer pour les entreprises la participation active de l'héritier en participation passive.

#### L'ORGANISATION INTERNATIONALE

Est-il nécessaire d'indiquer qu'une pareille réforme ne pourra avoir son plein effet qu'à la condition de s'étendre internationalement et de constituer dans l'ordre international et sous le patronage de la *Société des Nations* et du B.I.T.

La surveillance générale du crédit.

Le contrôle des cartels et trusts.

La répartition des matières premières.

La concordance des législations sociales et économiques dans les différents pays.

### LA PREPARATION

Sommes-nous aujourd'hui au royaume d'Utopie et votre président confédéral a-t-il perdu tout sens de la mesure et de la réalité? Nullement ou s'il en est arrivé à cette extrémité il s'en rend encore parfaitement compte.!

Il a suffisamment vieilli sous le harnois syndical pour établir des comparaisons. S'il compare le syndicalisme chrétien de 1891 - il ne l'a connu qu'à cette époque - au syndicalisme chrétien de 1934, il est bien obligé de constater que ce qui est admis aujourd'hui aurait fait scandale alors. Nous étions au temps du fiacre et du ballon libre, nous sommes au temps du bolide terrestre et aérien.

C'est pour ne s'être étonné de rien, tout en restant modestes dans leurs espérances quelque prêts à toutes les initiatives, que les précurseurs du syndicalisme chrétien ont vu luire pour lui les aubes actuelles. Nos vues d'aujourd'hui, quelque audacieuses qu'elles paraissent, verront des aubes semblables si nous savons garder le même souci des réalisations progressives et la même sérénité en présence des surprises que Dieu nous réserve et des responsabilités que les événements nous imposeront.

Encore une fois il ne s'agit pas de dresser aujourd'hui un plan de réalisation mais un plan d'études et une direction de marche. Les événements économiques sont capricieux, leurs détours sont nombreux et déconcertants et nous n'avons pas le droit de disposer de demain.

Mais nous pouvons et nous devons préparer chaque jour notre lendemain.

C'est cette préparation continue et que chaque jour depuis près de cinquante ans réalisent les militants du syndicalisme chrétien qu'il vous faut perpétuer et élargir.

Elle sera sans doute délicate et lente.

Elle consistera d'abord pour la C.F.T.C. dans l'étude des multiples et graves questions qui comporte notre plan d'études et dont je n'ai fait que vous apporter la nomenclature. Et peut-être croirez-vous utile de nommer un Comité qui aura à diriger et à concentrer ces études.

Elle se poursuivra chaque jour par la réalisation progressive de nos revendications actuelles.

Elle se précisera par l'élaboration et le dépôt des textes législatifs qui apporteront au parlement politique, non pas l'annonce de sa déchéance, mais l'impression qu'il lui faut se plier aux circonstances nouvelles et admettre qu'il n'est ni universellement compétent ni universellement omnipotent !

Elle s'assurera par la formation sans cette plus perfectionnée des dirigeants qui seront nécessaires aux besognes et aux responsabilités futures.

Elle se justifiera enfin par la certitude que nous avons que notre doctrine n'est pas une doctrine d'inertie, de régression et de mort,

mais une doctrine de vie et de vérité, dont l'humanité future aura besoin, comme en a eu soif et besoin l'humanité passée !

-:-:-:-:-:-